



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022 A 20H00 MAIRIE DE SAINT MALO DU BOIS

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 24 février 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, Maire, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, Adjoint, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, Conseillers Municipaux

**Membre absent excusé** : ONILLON Adeline

**Désignation du secrétaire de séance** : AUBINEAU Christian

Le Conseil Municipal, approuve à 17 voix pour et 1 abstention, et sans observation, le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022.

## ORDRE DU JOUR

### **I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **1. Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Pour information seulement (car terrains situés en zone économique : compétence Communauté de Communes) :

- Déclaration en date du 7 février 2022 – Bâti sur terrain – Section A n° 1506, 1904 et 896 – Surface totale : 4 957 m<sup>2</sup> - 27 rue des Vendéens appartenant à la SCI KHIDS.
- Déclaration en date du 15 février 2022 – Non bâti – Section A n° 1910 – Surface : 3 257 m<sup>2</sup> - Route de St Laurent sur Sèvre appartenant à la SCI ABS ST MALO.

#### **2. Marchés signés**

Commune

**Commune**

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
03/02/2022	Gîtes et Moulin	Aménagement accès	BARRE AMENAGEMENT TP	2 935,38 €
03/02/2022	Cimetière	Complément aménagement site cinéraire	MARBRERIE GALLIEN	11 172,00 €
10/02/2022	Dents creuses	Bornage parcelle B2723	AIR ET GEO	1 500,00 €
10/02/2022	Dents creuses	Bornage parcelle B1677	AIR ET GEO	1 734,00 €
10/02/2022	ENS Poupet	Dégagement et débitage des arbres tombés ou dangereux 2022	ARBORA	6 042,00 €
10/02/2022	ENS Poupet	Entretien espaces verts	SYLVARIVE	3 684,00 €
21/02/2022	-	Communications - signalétique - enseignes - drapeaux	OBC IMPRESSION	2 750,90 €
21/02/2022	Divers bâtiments	Vérification électrique - 11 lieux	APAVE DE L'OUEST	1 974,00 €

**Camping**

03/02/2022	-	3 coffrets électriques	AMICE	2 672,22 €
------------	---	------------------------	-------	------------

**Lotissement GENESTON**

21/02/2022	Geneston	Renappage terre végétale Lots 6-7 et 8	PELLETIER Sarl	1 976,35 €
------------	----------	--	----------------	------------

**II FINANCES****1. Approbation du compte de gestion 2021**

Le compte de gestion désigne le compte de résultat du trésorier. Une présentation des comptes de gestion a été réalisée en séance. Il est ensuite proposé au Conseil Municipal de déclarer ces comptes de gestion, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal pour le budget communal et les budgets annexes, conformes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, atteste de la conformité des comptes de gestion 2021.

Exprimés : 18                      Pour : 18                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**2. Vote du Compte Administratif 2021 et Affectation des résultats au budget 2022**

En application de l'article L. 2121-31 du CGCT, le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs qui lui sont présentés annuellement par le Maire.

Une fois les comptes administratifs délibérés, il est proposé l'affectation des résultats 2021 aux budgets 2022.

Les résultats à la clôture de l'exercice ainsi que les propositions d'affectation des résultats sont les suivants :

**BUDGET PRINCIPAL :**

BUDGET PRINCIPAL 2021	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	893 879,00 €	604 567,73 €	- €	1 498 446,73 €
RECETTES DE L'EXERCICE	1 250 853,76 €	311 674,56 €	- €	1 562 528,32 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>356 974,76 €</b>	<b>- 292 893,17 €</b>	<b>- €</b>	<b>64 081,59 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- €	330 509,54 €	- €	330 509,54 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>356 974,76 €</b>	<b>37 616,37 €</b>	<b>- €</b>	<b>394 591,13 €</b>

**BUDGET CAMPING :**

<b>BUDGET CAMPING 2021</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	197 880,84 €	43 102,70 €	240 983,54 €
RECETTES DE L'EXERCICE	201 942,03 €	- €	201 942,03 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 061,19 €</b>	<b>- 43 102,70 €</b>	<b>- 39 041,51 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 10 842,21 €	44 525,68 €	33 683,47 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>- 6 781,02 €</b>	<b>1 422,98 €</b>	<b>- 5 358,04 €</b>

**BUDGET GENESTON DOUE :**

<b>LOTISSEMENT GENESTON DOUE 2021</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	228 799,14 €	270 434,11 €	499 233,25 €
RECETTES DE L'EXERCICE	224 910,69 €	193 085,65 €	417 996,34 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 3 888,45 €</b>	<b>- 77 348,46 €</b>	<b>- 81 236,91 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 1 398,50 €	91 481,93 €	90 083,43 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>- 5 286,95 €</b>	<b>14 133,47 €</b>	<b>8 846,52 €</b>

**BUDGET LIVET :**

<b>LOTISSEMENT LIVET 2021</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES DE L'EXERCICE	62 180,25 €	- €	62 180,25 €
RECETTES DE L'EXERCICE	143 568,33 €	61 932,75 €	205 501,08 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>81 388,08 €</b>	<b>61 932,75 €</b>	<b>143 320,83 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	213 408,68 €	- 61 932,75 €	151 475,93 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>294 796,76 €</b>	<b>- €</b>	<b>294 796,76 €</b>

Comme la loi le stipule, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.  
Sur l'invitation de M. le 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des comptes administratifs 2021.

**Exprimés : 17          Pour : 17          Contre : 0          Abstentions : 0**

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée pour le vote de l'affectation des résultats.  
Il est proposé l'affectation des résultats suivante au budget 2022 :

**BUDGET PRINCIPAL :**

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Art. R 1068	356 974,76 €
<b>Art. R001*</b>	<b>37 616,37 €</b>

**BUDGET CAMPING :**

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Art. D002	- 6 781,02 €
Art.R001	1 422,98 €

**BUDGET GENESTON DOUE :**

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Art. D002	- 5 286,95 €
Art.R001	14 133,47 €

**BUDGET LIVET :**

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
Art. R002	294 796,76 €
Art.D001	- €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021 au BP 2022 telles qu'énoncée ci-dessus.

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

**3. Vote des subventions aux associations 2022**

Comme chaque année à la même époque, le Conseil municipal délibère sur le montant des subventions accordées aux associations et groupements divers.

M. le Maire propose au Conseil Municipal les subventions ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS/ORGANISMES</b>	<b>Propositions VOTE 2022</b>
<b>Sport</b>	<b>3077,00</b>
Basket	408,00
Dojo St Laurent	85,00
Foot St Malo/St Laurent	918,00
Gym Les Epesses	255,00
Entente Sèvre	272,00
Tennis table St Laurent/St Malo	51,00
Tennis St Laurent/St Malo	17,00
Vent d'Eveil	357,00
Montfortaise tir	34,00
TakabouG'	612,00
Les Epesses volley ball	68,00
<b>Culture</b>	<b>3 078,00</b>
La Malaurentaise	3 010,00
Eveil des Farfadets	68,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 155,00</b>

Le Conseil Municipal souhaite revoir les critères d'attribution des subventions et demander des informations complémentaires à certaines associations.  
Le sujet sera par conséquent de nouveau inscrit à l'ordre du jour de la séance du mois d'avril.

### **III LOTISSEMENTS**

#### **1. Lotissement Le Geneston – Choix du bailleur social**

Il est rappelé que les deux projets d'aménagement ont été présentés en séance du 13 décembre dernier. Les deux promoteurs immobiliers ayant transmis leurs offres, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le choix du bailleur social.

L'offre de Vendée Logement pour 6 logements s'élève à 51 000 € HT et celle de Vendée Habitat à 66 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Vendée Habitat pour un montant de 66 000 € HT.

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

### **IV AFFAIRES FONCIERES**

#### **1. Achat de terrain à M. BOISSINOT**

Il est proposé d'acquérir le terrain appartenant à M. BOISSINOT cadastré section A n° 1711 d'une surface de 11 080 m<sup>2</sup> et situé rue des Vendéens « La Menie », dans le but de constituer une réserve foncière.

Conditions d'acquisition :  
Achat au prix de la vente d'origine soit 29 362 €  
Frais de notaire à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition du terrain cadastré A n°1711 d'une surface de 11 080 m<sup>2</sup> dans les conditions définies ci-dessus.

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

### **V – RESSOURCES HUMAINES**

#### **1. Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2022**

Dans le cadre de la stagiairisation d'un agent technique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification suivante au tableau des effectifs communaux :

- A compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 :
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps plein.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 telle qu'énoncée ci-dessus,

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

## **2. Durée légale du travail au sein de la fonction publique**

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements de Vendée de définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents.

Par circulaire en date du 6 octobre 2021, les services de la Préfecture ont demandé aux collectivités et établissements de Vendée de communiquer la délibération ou le protocole en vigueur sur le temps de travail.

Des modifications sur l'organisation du temps de travail au sein de la collectivité dans le respect des 1 607 h sont prévues. Le conseil municipal doit donc délibérer à nouveau

Le Conseil Municipal, atteste que la délibération de 2001 sur l'aménagement du temps de travail est conforme au respect des 1 607h00 annuelles.

Il s'engage néanmoins à saisir le comité technique avant le mois de juin afin de présenter une organisation du temps de travail incluant le calcul journalier du temps de travail.

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

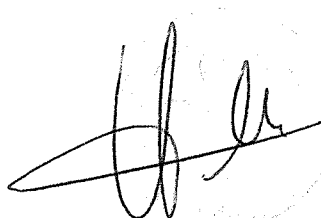
Abstentions : 0

## **VI QUESTIONS DIVERSES**

### **1 Informations diverses**

- Centenaire du Monuments aux Morts prévu le 18 avril (lundi de Pâques). Les enfants du passeport du civisme seront présents. Un défilé jusqu'à la salle socio sera organisé. Un discours de la commune et de l'UNC sera ensuite prononcé suivi du verre de l'amitié.
- « Vœux » du maire du samedi 2 avril 2022 à 18h00

Saint Malo du Bois, le 7 mars 2022



Le Maire,  
Arnaud PRAILE